

40 - Acquisition à M. et Mme Emile VIENNET - Alignement Chemin de la Vosselle

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La propriété de M. et Mme Emile VIENNET, sise chemin de la Vosselle, est touchée par l'alignement homologué inscrit au PLU en vue de l'élargissement du chemin de la Vosselle.

La Ville de Besançon a décidé d'engager des travaux qui nécessitent l'acquisition d'une surface de terrain de 203 m².

Conformément à l'article L 1311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 11 juillet 2014 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale de ce terrain classé en zone UD1 du PLU. Cette estimation, en date du 24 juillet 2014, a fixé à 12 180 € le prix du terrain concerné.

Les négociations engagées permettent aujourd'hui de finaliser une transaction foncière selon les modalités suivantes :

- M. et Mme Emile VIENNET cèdent à la commune la parcelle cadastrée section DR n° 465 au prix de 12 180 €,
- les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense totale de 12 180 € sera prélevée sur la ligne 21.824.2112.00501.30100.

Propositions

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.